

Les aides départementales en faveur des établissements d'enseignement artistique musical sont soumises à un dépôt de dossier auprès du Conseil départemental.

Le dossier est à renvoyer impérativement par mail avant le 31 mars 2019.

Vous trouverez ci-dessous en téléchargement :

- [la notice rappelant les modalités d'attribution des subventions](#)
- [le dossier de demande de subventions](#)
- [l'annexe concernant l'équipe pédagogique de l'école de musique.](#)

Le dossier de demande de subvention et son annexe sont des formulaires PDF remplissables : vous pouvez enregistrer et compléter le dossier sur votre ordinateur puis l'envoyer avec les pièces jointes nécessaires via votre messagerie.